



**Règlement:**  
**Opération “Les Instants Ch’ti” - CHR**



## Règlement: Opération "Les Instants Ch'ti" - CHR

### Article 1 - Société Organisatrice

La Société "Brasserie Castelain", au capital de 500 000 euros, RCS de Arras n°315 255 752, représentée par Annick Castelain, organise dans le cadre de l'opération «Les Instants Ch'ti», du 3 septembre 2010 midi au 5 septembre 2010 minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat sur le principe des tickets à gratter, dans les cafés et les restaurants participants à l'opération.

### Article 2 - Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ou à l'étranger, à l'exception du personnel de la Brasserie Castelain, du personnel des cafetiers participants et des organisateurs du jeu.

### Article 3 - Déroulement du jeu

La participation à ce jeu est gratuite et est limitée à un ticket par foyer par jour.

Pour participer au jeu, le participant doit:

- Soit commander une bière de la Brasserie Castelain (Ch'ti Blonde, Ch'ti Ambrée, Maltesse, Jade, Derby, Ch'ti Blanche, Ch'ti Brune, Ch'ti Triple) auprès d'un des établissements participants à l'opération. Pour chaque consommation achetée, le participant se verra remettre un ticket à gratter.

Soit se rendre sur le site [www.chti.com](http://www.chti.com), rubrique contact, et envoyer un e-mail à la Brasserie Castelain pour obtenir gratuitement un ticket à gratter, entre le 3 septembre 2010 midi et le 5 septembre 2010 minuit.

En cas d'épuisement de tickets à gratter dans l'un des établissements participant à l'opération, le participant pourra solliciter la Brasserie Castelain afin de recevoir son ticket à gratter.

Le participant a autant de chances de remporter un ticket gagnant en commandant une bière de la Brasserie Castelain qu'en le demandant par e-mail à la Brasserie Castelain directement. Sur l'intégralité du jeu, il y a 6% de chance de remporter un lot autre que la visite de la Brasserie Castelain.

Dans l'e-mail à envoyer à la Brasserie Castelain, le participant devra préciser qu'il souhaite recevoir un ticket à gratter de l'opération commerciale «Les Instants Ch'ti» et communiquer son nom, prénom, date de naissance, adresse postale précise, adresse e-mail et un numéro de téléphone valide.



## Règlement: Opération "Les Instants Ch'ti" - CHR

Les tickets seront envoyés aux demandeurs par voie postale à l'adresse indiquée par le demandeur lors de l'envoi de l'e-mail à la Brasserie Castelain.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des tickets à gratter à une adresse inexacte du fait de la négligence du demandeur ou d'un supplément de délai d'acheminement dû à des grèves. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de la destruction totale ou partielle des tickets à gratter au cours du transport. Toutes coordonnées inexploitables (incomplètes, erronées ou dont l'adresse se révélera fautive après vérification) ne seront pas prises en compte. Le demandeur perdra le bénéfice de son ticket à gratter qui restera la propriété de l'organisateur. En outre, l'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant (notamment sur son âge) entraînera son exclusion du jeu sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écartier du jeu toute personne ne respectant pas le présent règlement.

### Article 4 - Liste des établissements participants à l'opération

L'opération aura lieu dans la liste des cafés et restaurants suivante :

- La Brasserie Flore - 11 place Rihour, 59000 Lille
- La Baignoire - Place de Béthune, 59000 Lille
- La Chicorée - 15 Place Rihour, 59000 Lille
- Le Square - 8 square Morison, 59000 Lille
- Orange Expression - 35 place Louise de Bettignies, 59000 Lille
- La Paix - 25 place Rihour, 59000 Lille
- Le Rijsel Lille - 25 rue de Gand, 59800 Lille
- Le bistrot du Pélican - 12 place de la Gare, 59800 Lille
- Le Resto du Ch'ti - 61 rue d'Isly, 59000 Lille
- Café Livres - 35 rue des Bouchers, 59000 Lille
- Le Bec à Plumes - 14 rue Philippe de Comines 59000 Lille
- La Taverne villageoise – 24 place du Général de Gaulle 59118 Wambrechies



## Règlement: Opération "Les Instants Ch'ti" - CHR

- L'Event's Café - 150 rue Solférino, 59000 Lille
- Au Courrier de Tournai - 8 rue du Molinel, 59800 Lille
- La Taverne du Ch'ti - 253, rue Nationale, 59000 Lille
- Chez Pierrot - 93 rue Poincaré, 59000 Lille
- La Taverne Flamande - 15 place de la Gare, 59000 Lille
- Restaurant Flunch - C.Cial Auchan Route de Vendeville, 59155 Faches Thumesnil
- Restaurant Flunch - 57 rue de Béthune, 59000 Lille
- Restaurant Flunch - C.Cial Auchan 1 avenue de l'Europe, 59115 Leers
- Restaurant Flunch - C.Cial Auchan Roncq - 324 rue Henri Barbusse, 59223 Roncq
- Restaurant Flunch - C.Cial Auchan Englos - RN 352, 59320 Englos
- Restaurant Flunch - C.Cial Auchan V2, 59650 Villeneuve d'Ascq

### Article 5 - Lots mis en jeu

Il n'existe pas de ticket "perdant". Chaque ticket donne droit à l'un des lots suivants :

- 1 tee-shirt de la Brasserie Castelain d'une valeur de 6 €
- 1 casquette de la Brasserie Castelain d'une valeur de 4,50 €
- 1 verre de la Brasserie Castelain d'une valeur de 2 €
- 1 visite de la Brasserie Castelain à Bénifontaine d'une valeur de 5€

Au grattage, le participant saura instantanément ce qu'il a gagné. Les lots gagnés devront être acceptés tels et ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le(s) lot(s) par un/d'autre(s) de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation. En cas d'impossibilité pour un gagnant de profiter de son lot, il ne pourra pas en faire bénéficier la personne de son choix et le lot redeviendra automatiquement la propriété de la Société Organisatrice, aucune réclamation ne pouvant être acceptée.



## Règlement: Opération "Les Instants Ch'ti" - CHR

### Article 6 - Attribution des gains

Les participants peuvent retirer leur lot (tee-shirt, casquette, verre) en présentant leur ticket à la Brasserie Castelain, 13 rue Pasteur, 62410 Bénifontaine jusqu'au 1er Décembre 2010 inclus.

Afin de bénéficier de la visite gratuite de la Brasserie Castelain, le détenteur du ticket doit contacter la Brasserie Castelain au 03 21 08 68 61 pour convenir d'une date avant le 1er Décembre 2010. Le participant devra conserver son ticket et le présenter lors de la visite.

### Article 7 – Remboursement des frais de participation au jeu

Sur simple demande séparée accompagnée d'un RIB ou RIP, par courrier envoyé à l'adresse suivante, BRASSERIE CASTELAIN / Remboursement Les Instants Ch'ti - 13 rue Pasteur, 62410 BENIFONTAINE, et ce, au plus tard 15 jours après réception de la facture téléphonique émanant de France TELECOM ou de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé (le cachet de la Poste faisant foi), la connexion Internet sera remboursée forfaitairement sur la base de 0,34 Euros TTC (soit 5 minutes de communication).

Le remboursement est limité à une seule participation durant la durée du jeu " Les Instants Ch'ti". La demande devra préciser l'intitulé précis du jeu, le nom et prénom du participant, le numéro de téléphone à partir duquel il s'est connecté au site, son adresse e-mail et son adresse postale ainsi que la date et l'heure de la connexion. Toute demande incomplète, erronée, envoyée à une mauvaise adresse ou par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Les participants peuvent également demander le remboursement des frais d'affranchissement (tarif lent en vigueur) liés à la demande de remboursement de la connexion Internet. Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par personne.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du participant, sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager le cas échéant, toute poursuite.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au site Internet du jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet du jeu et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.



## Règlement: Opération "Les Instants Ch'ti" - CHR

### Article 8 – Limitation de responsabilité de la Société Organisatrice

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La Société Organisatrice se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le jeu «Les instants Ch'ti», de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte. Des additifs et modificatifs peuvent alors être publiés pendant la durée du jeu «Les instants Ch'ti» et les participants ne pourront réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site [www.chti.com](http://www.chti.com).

La Société Organisatrice ne peut être tenu responsable d'un épuisement de tickets à gratter dans les établissements participants à l'opération avant la fin du jeu «Les Instants Ch'ti».

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

### Article 9 - Contestation

Toute contestation à ce jeu, ou réclamation ne sera prise en considération qu'effectuée immédiatement dans les 72 heures du grattage du ticket.

### Article 10 - Dépôt du règlement

Le règlement complet est disponible sur le site [www.huissier-59-lille.fr](http://www.huissier-59-lille.fr).

Le règlement complet est déposé auprès de l'ASCP Martin Graveline, Huissiers de Justice à Lille, 1 rue Bayard.